



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE N°67071/03.2017

L'an deux mille dix-sept et le vingt-et-un mars à 20 heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SCHACKIS (Maire).

Date de la convocation et son affichage : 14 mars 2017

Date d'affichage du PV : 24 mars 2017

Conseillers en fonction : 11

Conseillers présents : 10

Présents : Jean-Pierre SCHACKIS, Marcel TRITZ, Claude GUIBON, Marc WEBER, Michel BEYER, Sabine REICHHELD, Jean-Marc WINSTEIN, Olivier HOFFMANN, Thierry KUGEL, Audrey HOFFER

Absents non excusés : Fanny THIEBAUT-HECKMANN

Pouvoirs : /

Monsieur Marcel TRITZ a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Générales.

* * * * *

ORDRE DU JOUR

N° de délibération	Nomenclature	Code matière	Objet de la délibération
DE_032017_01	5.2	Fonctionnement des assemblées	Lecture et approbation du procès-verbal de la séance précédente
DE_032017_02	7.1	Décisions budgétaires	Comptes administratifs 2016
DE_032017_03	7.1	Décisions budgétaires	Comptes de gestion 2016 du trésorier
DE_032017_04	7.1	Décisions budgétaires	Affectation des résultats
DE_032017_05	7.1	Décisions budgétaires	Budgets primitifs 2017
DE_032017_06	1.1	Marché public	Avenants au marché de travaux (chantier mairie)
DE_032017_07	7.1	Décisions budgétaires	Paiement de la cotisation foncière à la CAAA du Bas-Rhin
DE_032017_08	7.5	Subventions	Subventions : - Amicale des secrétaires de mairie - Association Bouge à Bust

DE_032017_09	9.1	Autres domaines de compétences des communes	Suppression du CCAS
DE_032017_10	8.4	Aménagement du territoire	Programme d'actions ONF
DE_032017_11	7.2	Fiscalité	Taxes directes locales

* * * * *

DE 032017 01 : Lecture et approbation du procès-verbal de la séance précédente

Vote : 10 pour

Le maire fait lecture du PV de la séance du 21 février 2017. Le PV est approuvé par l'ensemble des conseillers présents.

DE 032017 02 : Comptes administratifs 2016

Vote : 9 pour

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de SCHACKIS Jean-Pierre délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2016 après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs du :

◆ **budget commune**

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		101 370.72		86 279.20		187 649.92
Opérations exercice	221 870.30	748 295.72	317 475.60	421 702.30	539 345.90	1 169 998.02
Total	221 870.30	849 666.44	317 475.60	507 981.50	539 345.90	1 357 647.94
Résultat de clôture		627 796.14		190 505.90		818 302.04
Restes à réaliser	116 000.00				116 000.00	
Total cumulé	116 000.00	627 796.14		190 505.90	116 000.00	818 302.04
Résultat définitif		511 796.14		190 505.90		702 302.04

◆ **budget lotissement**

Section d'investissement :

Recettes de l'exercice : 0,00
 Dépenses de l'exercice : - 17 035,81
 Résultat de l'exercice : - 17 035,81
 Antérieur reporté : 51 916,92
 Excédent : 34 881,11 €

Section de fonctionnement :

Recettes de l'exercice : 96 200,00
 Dépenses de l'exercice : - 8 576,79
 Résultat de l'exercice : 87 623,21
 Antérieur reporté : - 18 794,92
 Excédent : 68 828,29 €

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DE 032017 03 : Comptes de gestion 2016 du trésorier

Vote : 10 pour

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de SCHACKIS Jean-Pierre :

- après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- ◆ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris la journée complémentaire ;
- ◆ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- ◆ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DE 032017 04 : Affectation des résultats

Vote : 10 pour

Le conseil municipal après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2016

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

◆ Budget commune

	RESULTAT 2015	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEME NT délibération prise en 2016 sur les résultats 2015	RESULTAT DE L'EXERCICE 2016	RESTES A REALISER 2016 dépenses recettes	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	101 370,72 €		526 425,42 €	116 000,00 €	- 16 000,00 €	511 796,14 €
FONCT	146 279,20 €	60 000,00 €	104 226,70 €	- €		190 505,90 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,
Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016 190 505,90 €

Affectation obligatoire :

A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	140 505,90 €
Total affecté au c/ 1068 :	50 000,00 €

DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016

Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement
pour mémoire

CA 2016	
investissement	627 796,14 €
fonctionnement	190 505,90 €

Budget 2017	
investissement ligne 001	627 796,14 €
fonctionnement ligne 002	140 505,90 €
investissement c/1068	50 000,00 €

◆ Budget lotissement

Le conseil municipal constatant, à la clôture de l'exercice 2016 un excédent d'investissement de 34 881,11 € et un excédent de fonctionnement de 68 828,29 € décide d'affecter au fonctionnement l'excédent de 68 828,29 € (article 002-série 2).

DE 032017 05 : Budgets primitifs 2017

Vote : 10 pour

Le Conseil Municipal approuve les budgets primitifs de 2017, présentés par le maire, qui s'équilibrent comme suit :

COMMUNE :

Ø Section de fonctionnement :	444 605,90 €
Ø Section d'investissement :	1 547 396,14 €

LOTISSEMENT :

Ø Section de fonctionnement :	272 544,76 €
Ø Section d'investissement :	
Dépenses :	162 716,47 €
Recettes :	259 020,79 €

DE 032017 06 : Avenants au marché de travaux (chantier mairie)

Vote : 9 pour, 1 abstention

Considérant les délibérations n°052016 02 du 27 juin 2016 / n°062016 03 du 5 août 2016 et n°022017 03 du 21 février 2017 relative à l'attribution des marchés de travaux pour la transformation de la menuiserie Mertz en mairie, salle d'activités multiples et bibliothèque sur la Commune de Bust,

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les travaux actuellement en cours nécessitent quelques modifications.

De fait, et concernant les marchés de travaux, Monsieur le Maire précise aux membres de la nécessité d'approuver :

- l'avenant n°01 pour le **lot n°03** - Charpente bois attribué à l'entreprise CCM.
Cet avenant prend en compte des travaux supplémentaires.
- l'avenant n°01 pour le **lot n°04** - Etanchéité PVC-Bardage métallique attribué à l'entreprise CCM. Cet avenant prend en compte des travaux supplémentaires.
- l'avenant n°02 pour le **lot n°10** - Plâtrerie/Faux plafonds attribué à l'Entreprise Cilia.
Cet avenant prend en compte des prestations supplémentaires correspondant à des travaux d'isolation.
- l'avenant n°02 pour le **lot n°15** - Menuiserie intérieure bois attribué à l'entreprise Stutzmann Agencement.
Cet avenant prend en compte les travaux supplémentaires qui consistent en la fourniture et pose d'un meuble de rangement avec serrure à clés.

Monsieur le Maire présente les caractéristiques des avenants ci-dessus :

Lot	Entreprise	Montant HT Base + précédents avenants	Avenant HT	Nouveau montant HT	Variation	T.V.A. 20,00 %	TOTAUX T.T.C.
03	CCM	33 015,57	1 618,34	34 633,91	+ 4,90 %	6 926,78	41 560,69
04	CCM	50 465,96	1 139,00	51 604,96	+ 2,25 %	10 320,99	61 925,95

10	CILIA	92 015,10	4 220,11	96 235,21	+ 4,58 %	19 247,04	115 482,25
15	STUTZMANN	84 271,95	470,00	84 741,95	+ 0,55 %	16 948,39	101 690,34
TOTAUX			7 447,45	267 216,03			320 659,23

soit un montant total du marché qui est porté à **1 146 370,10 € HT (1 375 644,12 € TTC)**.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil municipal d'approuver les avenants comme détaillés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 9 voix pour et 1 abstention :

- approuve les avenants aux marchés de travaux pour la transformation de la menuiserie Mertz en mairie, salle d'activités multiples et bibliothèque, comme détaillés ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Principal 2017 à l'article 21318.

DE 032017 07 : Paiement de la cotisation foncière à la CAAA du Bas-Rhin

Vote : 10 pour

En Alsace-Moselle, la couverture des accidents du travail et des maladies professionnelles est gérée par les Caisses d'Assurance-Accidents Agricoles (CAAA).

Le produit de la location de la chasse a été laissé par les propriétaires fonciers au service de la commune qui peut affecter tout ou une partie de ce produit au paiement de la cotisation CAAA.

Le montant total des cotisations départementales à répartir a été fixé à 5 784 559,-€. Avec un coefficient de répartition de 4,957, la part de BUST représente **8 750,-€**.

Le conseil municipal décide que la cotisation foncière afférente à l'exercice 2017 sera couverte en totalité soit **8 750,-€** par affectation du produit de la location de la chasse.

DE 032017 08 : Subventions

Vote : 10 pour

- Demande de subvention de L'Amicale des secrétaires de mairies pour l'organisation des sorties et voyages pédagogiques :
Montant accordé 130,-€.

Délibération : 10 pour

- Demande de subvention pour l'Association Bouge à Bust
Montant accordé : 250,-€ (pour l'année 2016)
Il est également décidé que cette subvention subira dorénavant une tacite reconduction annuelle.

Délibération : 10 pour

DE 032017 09 : Suppression du CCAS

Vote : 10 pour

Vu la loi 2015 - 991 du 7 août 2015 et son article 79 autorisant la dissolution du CCAS dans les communes de moins de 1 500 habitants,

Vu l'absence de dépenses du CCAS de la commune de BUST,

Le conseil municipal de BUST confirme sa délibération point n°7 de la séance du 24 mars 2009 et précise cette décision comme suit :

- la suppression du CCAS de la commune au 1er janvier 2016,
- l'exercice par la commune des attributions exercées antérieurement par le CCAS.

Le transfert des comptes restant ouverts du CCAS au budget principal de la commune a été régularisé conformément à la délibération n°1 de la séance du CCAS du 15 mars 2011.

DE 032017 10 : Programme d'actions ONF

Vote : 10 pour

Thierry KUGEL et Marc WEBER exposent le programme d'actions de l'ONF pour 2017. La proposition de l'ONF s'élève à 7 960,-€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas entreprendre les travaux :
- de protection contre les dégâts de gibier (entretien des clôtures),
- travaux de plantation/régénération (régénération par plantation et fourniture de plans de mélèze), -
toiletage après exploitation parcelle 2r.

Les travaux s'élèveraient ainsi à 4 850,-€ HT. Le Conseil municipal autorise le maire à signer le programme d'actions avec les modifications énumérés ci-dessus.

DE 032017 11 : Taxes directes locales

Vote : 9 pour et 1 abstention

Le Conseil municipal décide avec 9 voix pour et 1 abstention **de procéder à une augmentation de + 1 %** des taux des taxes directes locales pour l'année 2017 soit :

- Taxe d'habitation : **20,10 %** avec un produit attendu de **90 993,-€**
- Taxe foncière (bâti) : **12,96 %** avec un produit attendu de **45 204,-€**
- Taxe foncière (non bâti) : **49,59 %** avec un produit attendu de **10 116,-€**
- CFE : **17,72 %** avec un produit attendu de **10 490,-€**

soit un total qui s'élève à 156 803,-€. Cette augmentation représente environ 1 500,-€ de différence sur le produit global attendu.